***Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Wenceslas, tenue le 22 septembre 2026 à 19h00 au centre communautaire Florian-Turcotte, situé au 1025, rue Hébert.***

**Sont présents :**

| | |
|---|---|
| Madame la mairesse : | Martine Bechtold |
| Mesdames les conseillères: | Nicole Lafrance Dubord |
| | Caroline Ouellette |
| Monsieur le conseiller : | Serge Hélie |
| Sont absents : | Jason Lauzon |
| | Jean-Marc Beauchemin |
| | Sophie Gélinas |

Les membres présents forment le quorum.

## 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est constaté que l'avis aux fins de la présente séance a été donné à chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

## 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution 2026-182**

**Sur la proposition de Caroline Ouellette**
**Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Martine Bechtold, mairesse

**ORDRE DU JOUR**

1.0 Ouverture de la séance
2.0 Adoption de l'ordre du jour
3.0 Présentation et dépôt des états financiers et rapport du vérificateur
4.0 Programme d'aide à l'entretien du réseau local - Compensation
5.0 Reseco inc. - Demande d'autorisation à la CPTAQ
6.0 Période de questions
7.0 Clôture de la séance

## 3.0 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Considérant que madame Caroline Leduc de Groupe RDL de Victoriaville, comptables agréés, présente les états financiers de la municipalité de Saint-Wenceslas au 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur doit être transmis en vertu de l'article 176.2;

**Résolution 2026-183**

**Sur la proposition de Serge Hélie**
**Appuyée par Caroline Ouellette**
**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'approuver les états financiers au 31 décembre 2025.

Martine Bechtold, mairesse

## 4.0 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL - COMPENSATION

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 148 378 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**Résolution 2026-184**

**Sur la proposition de Caroline Ouellette**
**Appuyée par Serge Hélie**
**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la municipalité de Saint-Wenceslas informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

_____

Martine Bechtold, mairesse

## 5.0 RESECO INC. – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Considérant que la compagnie Groupe Duo-lait S.E.N.C. ainsi que ses compagnies sœurs utiliseront une vaste majorité des matièes fertilisantes (MRF) entreposées dans la fosse, soit environ 70 % annuellement, sur les terres qu'elles exploitent et l'autre partie sera épandu sur les terres de producteurs agricoles voisins déjà intéressés, soit environ 30 % annuellement;

Considérant que l'autorisation est sollicitée pour une période de 5 ans;

Considérant que le site visé a une superficie de 19 ha, dont une portion boisée et un cours d'eau;

Considérant que l'emplacement n'est que 0.327 ha;

Considérant que selon les données de l'inventaire des terres du Canada, l'emplacement en cause est exclusivement constitué de sols de classe 4. Dans le milieu environnant, le potentiel des sols varie généralement entre les classes 2, 3 et 4 et la présence d'îlots boisés;

Considérant qu'aucun fumier n'est entreposé dans la structure et les matières fertilisantes sont étendues sur des terres à proximité;

Considérant que la structure est présentement en demande d'autorisation ministérielle pour l'entreposage des matières résiduelles fertilisantes. Elle était précédemment utilisé pour ce même usage, mais par un autre locataire. Une autorisation de la CPTAQ est déjà émise, nous souhaitons simplement modifier les termes;

Considérant que c'est un site de moindre impact;

Considérant qu'il n'y a pas d'impact sur les distances séparatrices;

Considérant qu'il n'y a pas de lieu d'élevage à moins de 700m;

Considérant que la demande vise la poursuite des activités ayant fait l'objet d'une autorisation au dossier 426338;

Considérant que le site visé s'inscrit dans un milieu agricole homogène et dynamique, mais que le site visé est de faible superficie pour permettre une agriculture viable;

Considérant qu'il y a environ 2 km qui sépare la prise d'eau potable la plus près du site visé et qu'il n'y a pas d'impact sur les ressources du sol;

Considérant la faible superficie de l'unité foncière;

Considérant que les MRF seront étendues sur des terres à proximité;

Considérant la faible densité de la collectivité et l'importance de chaque projet;

Considérant que la MRC a adopté un PDZA;

Considérant que le projet ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme;

Considérant que le projet répond aux objectifs du SADR de la MRC;

**Résolution 2026-185**

**Sur la proposition de Caroline Ouellette**
**Appuyée par Serge Hélie**
**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'appuyer la demande d'autorisation de Reseco inc. auprès de la CPTAQ.

_____

Martine Bechtold, mairesse

## 6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

SANS OBJET

## 7.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

**Résolution 2026-186**

**Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord**
**Appuyée par Caroline Ouellette**
Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h40.

_____

Martine Bechtold, mairesse

***DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT***

*Je, soussignée Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.*

_____
Carole Hélie

***SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS***

*Je, Martine Bechtold, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

_____
Martine Bechtold

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Carole Hélie,<br>Directrice générale et<br>greffière-trésorière | Martine Bechtold, Mairesse |